

Renforcer l'égalité professionnelle	
Axe stratégique	Consolider la démarche responsable de promotion de l'égalité et de l'équité
Enjeux	L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en est un axe majeur de notre politique de ressources humaines : de nombreuses actions ont été mises en œuvre qui ont permis d'obtenir le label Egalité délivré par l'AFNOR. Un comité de suivi Egalité professionnelle, animé par l'élue à l'égalité, se réunit régulièrement pour approfondir encore les actions menées, conscient des progrès qui restent à réaliser. Renforcer l'égalité professionnelle, en plus d'être un sujet éthique et de justice, permet d'améliorer globalement la qualité de vie au travail et de répondre en partie à la question du bien-être au travail. C'est également l'occasion d'innover, de proposer de nouvelles formes d'organisation du travail et de réfléchir sur les conditions de travail. Ainsi, la promotion de l'égalité professionnelle influe sur l'ensemble des autres problématiques RH.
Objectifs 1- Former et sensibiliser les services à l'enjeu de l'égalité professionnelle femmes – hommes, prévenir et lutter contre les comportements sexistes, grâce à des conférences scénarisées et à des actions de sensibilisation renforcées, lors de l'accueil des nouveaux agents et à une plus grande communication sur la procédure d'alerte. 2- Renforcer l'égalité dans les carrières, les statuts et la rémunération, à partir de l'étude réalisée en 2017 sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Un suivi des indicateurs d'écarts sera réalisé, pour objectiver les progrès accomplis, grâce aux politiques de mobilité, de lutte contre la précarité et de carrières. 3- Favoriser la mixité dans les services en proposant un panorama de la répartition femmes/hommes par métier et des actions de sensibilisation des services recruteurs (par exemple le dispositif Capital Filles). La politique de mobilité devra tout particulièrement prendre en compte la question de l'égalité femmes/hommes. 4- Favoriser l'égalité dans les parcours professionnels et dans l'accès à l'information, en améliorant les canaux d'information des possibilités de formation, des passerelles et des opportunités en mobilité interne. 5- Favoriser l'égalité dans les conditions et l'environnement de travail en intégrant la réflexion sur les cycles de travail, sur le recours au temps partiel et sur l'absentéisme. Des actions sur l'amélioration concrète des conditions de travail sont en cours dont l'aménagement des vestiaires.	
Acteurs <u>Pilote</u>	Emilie Taloudec
Calendrier de mise en œuvre	2018-2020